

DIX ANS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS UNIVERSITAIRES

Par Alain Charlot et François Pottier

Depuis une dizaine d'années, l'insertion des étudiants résiste à la crise de l'emploi. La dernière enquête de 1987 de l'Observatoire EVA auprès des diplômés sortis en 1984 confirme la stabilité des relations entre les filières universitaires et les emplois occupés par les diplômés. Cette situation favorable s'explique à la fois par la croissance des débouchés « naturels » de l'université (enseignants et cadres supérieurs) et par l'évolution interne des formations universitaires.

Après une période de diminution des recrutements de professeurs à la fin des années 70, qui s'était principalement traduite par une précarisation croissante des premiers emplois, les besoins nouveaux d'enseignants, apparus au début des années 80, expliquent que près des trois quarts des diplômés d'un deuxième cycle universitaire traditionnel (sciences-mathématiques ou physique, sciences naturelles, lettres, langues, histoire) soient devenus enseignants au milieu des années 80.

Dans le même temps, les principaux débouchés des filières dites professionnelles ou spécialisées (sciences de l'ingénieur, droit, sciences économiques ou gestion, sciences humaines) se maintiennent¹.

Cette stabilité² des relations entre formations universitaires et emplois, auxquels prépare explicitement ou implicitement une filière de formation (enseignants, mais aussi avocats, ingénieurs de recherche, informaticiens, psychologues, cadres

supérieurs de gestion, administratifs ou financiers...), n'est pas contradictoire cependant avec l'évolution de la structure des emplois occupés par les diplômés universitaires.

L'exemple le plus marquant est celui des formations scientifiques universitaires : 68 % des diplômés scientifiques sortis en 1975 (licence et maîtrise) avaient accédé à des emplois d'enseignants ; ils n'étaient plus que 63 % des sortants en 1978³ et 44 % des sortants en 1984 (tableau 2). Sur la même période, les emplois d'ingénieurs et de cadres supérieurs (hors fonction publique), qui représentaient 10 % de la cohorte de 1975, passaient à plus de 25 % de la cohorte de 1984.

En outre, cette évolution s'est accompagnée d'une forte baisse des emplois enseignants d'auxiliaires qui régressent de plus de la moitié entre 1978 et 1984 (de 22 % à 9 %).

Ceci résulte d'un déplacement constant, depuis plus de dix ans, des étudiants des filières de formation scientifique traditionnelles (tableau 1) préparant à l'enseignement et la recherche vers les filières de formation en sciences de l'ingénieur et de la vie (électronique, informatique, mécanique, chimie, biochimie, biologie) qui débouchent essentiellement sur les emplois d'ingénieurs et cadres techniques des entreprises.

1. Les résultats présentés ici ne concernent que les seuls étudiants français sortis des universités au terme d'une formation initiale, c'est-à-dire âgés de vingt-sept ans et moins à la sortie des études. Cette population représente 83 % des sortants en sciences, 77 % en droit ou sciences économiques et seulement 55 % en lettres, sciences humaines.

2. Cf. A. Charlot et F. Pottier, « L'université et l'emploi : des relations stables entre deux milieux en évolution » in *Formation Emploi* n°18, avril-juin 1987, La Documentation française.

3. A. Charlot et F. Pottier, art. cit. in *Formation Emploi* n°18.

L'enquête de 1987

L'enquête du CEREQ de 1987 constitue la troisième vague d'enquêtes effectuées auprès des diplômés de l'enseignement supérieur. Elle a concerné les diplômés en 1984 d'instituts universitaires de technologie, des sections de techniciens supérieurs, des sortants de nationalité française d'un deuxième cycle universitaire ou première année de troisième cycle (diplômes d'études approfondies ou diplômes d'études supérieures spécialisées) en sciences, lettres et sciences humaines, droit, sciences économiques ou gestion, des diplômés d'écoles d'ingénieurs (à l'exception du CNAM et des écoles sous tutelle du ministère de la Défense), des écoles de commerce publiques ou privées reconnues par l'Etat. Sont exclues du champ, les formations médicales, paramédicales ou sociales ainsi que les formations artistiques. L'enquête s'est déroulée par voie postale. Elle a été complétée par une enquête par interviews auprès d'un échantillon de non-répondants à l'enquête postale. Le taux de sondage moyen est de l'ordre d'un tiers et le taux de réponse net est de 61 %. On dispose ainsi de 26 000 questionnaires exploitables.

L'article présente les résultats de l'insertion professionnelle des diplômés sortis au terme d'une formation initiale universitaire en 1984 et n'ayant pas poursuivi d'études dans une autre institution en 1984-1985 (sortants du deuxième cycle sans aucune double formation et sortants de la première année du troisième cycle - DEA ou DESS -, sans poursuite d'études en thèse).

Une présentation plus générale des sortants des universités et des autres institutions couvertes par l'enquête (IUT, STS, Ecoles) est parue dans *CEREQ BREF* n°36 (octobre 1988).

Les enquêtes de l'Observatoire auprès des sortants de l'enseignement supérieur

— La première vague d'enquêtes (enquêtes d'insertion)

— *cohorte sortie en 1975* des études universitaires scientifiques et interrogée en 1976 (inscrits en premier, second et troisième cycle en 1974-75 et non-réinscrits en 1975-76 et ne poursuivant aucune étude) ; et cohorte sortie en 1975 d'un échantillon d'écoles d'ingénieurs volontaires pour participer à l'enquête et interrogée en 1976 ;

— *cohorte sortie en 1976* des études universitaires de lettres et sciences humaines et interrogée en 1977 (mars) avec la même définition du champ que ci-dessus ;

— *cohorte sortie en 1977* des études de droit-sciences économiques et interrogée en 1978 (mars) avec la même définition du champ que ci-dessus.

— La deuxième vague d'enquêtes (enquêtes d'insertion)

— *cohorte sortie en 1978* des études universitaires scientifiques et interrogée en 1980 : inscrits en premier ou second cycle en 1977-78 et non-réinscrits en premier ou second cycle en 1978-79 ;

— *cohorte sortie en 1980* des études universitaires de droit-sciences économiques et interrogée en 1982 avec la même définition du champ que ci-dessus ;

— *cohorte sortie en 1981* des études universitaires de lettres-sciences humaines et interrogée en 1983 avec la même définition du champ que ci-dessus.

— La troisième vague d'enquêtes

— *cohorte sortie en 1984* d'un deuxième cycle universitaire ou première année de troisième cycle (DEA ou DESS) en sciences, lettres-sciences humaines et droit-sciences économiques ou des écoles d'ingénieurs (à l'exception du CNAM et des écoles sous tutelle du ministère de la Défense) ou des écoles de commerce, publiques ou privées, reconnues par l'Etat et interrogée en mars 1987 : inscrits en 1983-84 et non-réinscrits en 1984-85 dans les mêmes études ou dans le même établissement.

Tableau 1
Evolution du pourcentage de sortants
des spécialités scientifiques de 1978 à 1984

Spécialités	Licence-maîtrise		DEA-DESS	
	Cohorte sortie en		Cohorte sortie en	
	1978	1984	1978	1984
Sciences exactes fondamentales (math., physique)	56	25	—	19
Sciences exactes spécialisées (sciences de l'ingénieur, électronique, informatique, mécanique)	16	39	45	39
Sciences naturelles, sciences de la terre	18	14	15	14
Sciences de la vie, chimie	10	22	40	27
Total %	100	100	100	100
<i>Effectifs</i>	<i>3 893</i>	<i>3 647</i>	<i>1 143</i>	<i>1 696</i>

Source : CEREQ, Observatoire EVA 1983, 1987. Etudiants français sortant au terme d'une formation initiale ; à l'exclusion de toute poursuite d'études en thèse ou hors de l'université.

Tableau 2
Les emplois occupés à la sortie des deuxièmes cycles scientifiques (Cohortes sorties en 1975, 1978 et 1984)
(Licence, maîtrise, MST)

(en %)

Emplois occupés	Diplômés sortis en		
	1975 (1)	1978 (1)	1984 (2)
Fonctionnaires supérieurs	6	11	6
Autres cadres supérieurs			3
Ingénieurs	10	10	22
Chercheurs (professeurs d'enseignement supérieur)			2
Professeurs certifiés agrégés	34	23	23
<i>S/T ingénieurs et cadres supérieurs</i>	<i>50</i>	<i>44</i>	<i>57</i>
PEGC-instituteurs	5	4	7
Enseignants non titulaires	22	22	9
Enseignants secteur privé	7	14	5
<i>S/T professions intermédiaires et enseignants</i>	<i>34</i>	<i>40</i>	<i>21</i>
Professions intermédiaires fonctionnaires	3	4	2
Professions intermédiaires			5
Techniciens	12	8	12
<i>S/T professions intermédiaires</i>	<i>15</i>	<i>12</i>	<i>19</i>
Employés	1	2	3
Ouvriers et divers	1	1	1
Total %	100	100	100
<i>Effectifs</i>	<i>4 845</i>	<i>3 849</i>	<i>3 448</i>

Source : CEREQ, Observatoire EVA 1980, 1983, 1987.

(1) Emplois occupés vingt et un mois après la sortie, c'est-à-dire en 1977 et 1980.

(2) Derniers emplois occupés en 1987 ou avant.

Le même phénomène se retrouve, mais atténué, entre les filières juridiques (accroissement du droit privé par rapport au droit public) et en sciences économiques et de gestion (développement des formations spécialisées type MSG et MST, et des DESS, développement de la filière AES). En lettres et sciences humaines, cette situation existe aussi (filière LEA) mais l'effort particulier de professionnalisation des études littéraires ne semble pas encore porter les mêmes fruits qu'en sciences ou en gestion.

UNE INSERTION PROFESSIONNELLE FAVORABLE SAUF POUR UNE MINORITÉ

Dans l'enseignement supérieur, et singulièrement pour les formations universitaires, la transition des études à l'emploi, étalée dans le temps, n'est pas saisissable simplement par des indicateurs traditionnels, comme le taux de chômage calculé à une date donnée ou par une analyse synchronique.

Il est donc préférable de recourir à une approche plus dynamique de l'insertion professionnelle à l'aide d'indicateurs intégrant les critères de durée et de stabilité (cf. encadré).

Les principaux indicateurs d'insertion professionnelle utilisés (durée d'accès au premier emploi, stabilité du premier emploi et des emplois ultérieurs, durée du chômage depuis la sortie de formation) demeurent favorables (tableau 3) : 85 % des diplômés de deuxième ou troisième cycle occupent un emploi moins d'un an après leur diplôme (23 % avant le dernier diplôme ou concours obtenu). Les deux tiers ne connaissent aucune période de chômage après la sortie de l'université (entre juin 1984 et mars 1987), 58 % accèdent à un premier emploi stable (contrat à durée limitée, fonctionnaire), 20 % voient leur situation se stabiliser après passage par un emploi précaire dans les trois années qui suivent la sortie de l'université.

La proportion d'emplois très déclassés (employés ou ouvriers), qui est de 13 % en mars 1987 pour

Les principaux indicateurs

Les conditions de l'insertion professionnelle des jeunes sont repérées par trois indicateurs :

- la durée d'accès au premier emploi ;
- la stabilité du premier emploi occupé ou des emplois ultérieurs ;
- la durée totale de chômage au cours de la période d'insertion professionnelle de juin 1984 à mars 1987.

— Durée d'accès à l'emploi

Le passage des garçons par le service national, la préparation des concours de l'enseignement pour nombre d'étudiants des universités expliquent l'étalement de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur sur plusieurs années. La durée d'accès à l'emploi mesure l'intervalle de temps entre le dernier diplôme ou concours obtenu en 1984 ou avant l'entrée dans le premier emploi (les emplois de vacances ou les stages liés à la formation ne sont pas considérés comme un emploi), en déduisant les périodes de service national ou d'études à temps plein (pour plus de détails voir *Formation Emploi* n°18, avril-juin 1987, p. 91). Le tableau 3 fournit la proportion des jeunes obtenant un emploi avant leur dernier diplôme ou concours (1^{re} colonne) et la proportion totale ayant accédé à un premier emploi en moins d'un an (2^e colonne).

— Accès à un emploi stable

Le premier emploi occupé peut être stable (contrat à durée non limitée, fonctionnaire...) ou précaire (contrat à durée limitée, intérim, vacation...). Le tableau 3 fournit la proportion de jeunes qui ont accédé directement à un premier emploi stable, et ceux qui y ont accédé après passage par un ou plusieurs emplois précaires, cette transition ayant pu se faire par mobilité interne (titularisation...) ou externe (changement d'entreprise), et ceux qui sont toujours en emploi précaire (3^e, 4^e et 5^e colonnes). Le complément à 100 % de ces trois colonnes donne le pourcentage de jeunes n'ayant jamais occupé d'emploi et qui sont en recherche d'un premier emploi au moment de l'enquête.

— Durée de chômage

La précarité éventuelle des premiers emplois peut entraîner un passage plus ou moins important par la recherche d'emploi ; c'est pourquoi on a totalisé les périodes de chômage connues par les jeunes entre juin 1984 et mars 1987. Le tableau 3 indique la proportion de jeunes diplômés dont la durée totale de chômage a été supérieure à un an (6^e colonne).

— Effectif actif

La dernière colonne indique le nombre de jeunes appartenant au champ de l'enquête (cf. encadré p. 4) qui ont occupé au moins un emploi avant l'enquête ou sont en recherche d'emploi à l'enquête.

Tableau 3
Les principaux indicateurs d'insertion professionnelle pour les diplômés de deuxième cycle

(en %)

Spécialité du diplôme	Emploi avant diplôme	Emploi en moins d'1 an	Accès direct emploi stable	Accès indirect emploi stable	Emploi précaire	Chômage > 1 an	Effectif actif
Physique fondamentale	30	96	80	11	10	2,0	205
Mécanique fondamentale	33	91	60	39	1	0,0	82 *
Mathématiques	38	96	62	26	13	0,0	599
MASS	0	93	93	7	0	0,0	14 *
SS/T sciences exactes fondamentales	35	96	66	23	11	0,4	900
Physique spécialisée	7	85	81	15	4	0,0	27 *
Mécanique spécialisée	50	95	70	0	30	0,0	20 *
Electricité, électronique	28	84	73	15	11	0,5	390
Informatique	14	97	71	23	5	0,2	499
MIAGE	4	97	85	13	2	0,0	263
Autres sciences	8	87	61	18	19	5,2	173
SS/T sciences exactes spécialisées	16	92	73	18	8	0,9	1 372
S/T sciences exactes	24	93	70	20	9	0,7	2 272
Sciences naturelles, sciences terre espace	19	88	52	15	33	6,4	457
Chimie	19	85	57	14	25	9,9	162
Biochimie	17	70	44	27	28	22,2	181
Biologie, physiologie	26	86	30	27	41	8,8	286
TIA agro., écologie	1	83	37	36	28	11,1	90 *
SS/T sciences vie, chimie	19	81	41	25	32	12,7	719
S/T sciences naturelles et vie	19	84	45	21	33	10,3	1 176
Total sciences	22	90	62	20	17	3,9	3 448
Droit public	15	81	66	17	14	12,4	1 244
Droit privé	12	80	68	16	13	11,2	2 264
Autre droit	15	72	71	14	12	14,2	351
SS/T droit	13	80	67	16	13	11,9	3 859
Sciences politiques	0	66	69	6	25	0,0	85 *
S/T droit, sciences politiques	13	79	67	16	14	11,6	3 944
Sciences économiques	15	85	66	16	17	4,5	1 031
Gestion	16	87	74	20	4	4,7	707
CF (MST)	5	100	78	22	0	0,0	115
Formation générale sciences économiques, gestion	22	92	71	13	16	3,3	299
S/T sciences économiques, gestion	16	87	70	17	12	4,1	2 152
AES	14	78	63	18	17	13,3	809
Total droit, économie, gestion	14	82	68	17	13	9,5	6 905
Lettres	35	91	50	25	24	6,5	1 408
Langues et civilisations étrangères	33	85	42	25	31	6,5	2 189
LEA	10	80	44	31	23	11,1	611
Interprétariat, traduction	22	43	22	22	0	56,5	23 *
S/T lettres, langues	30	86	45	26	27	7,5	4 231
Arts, architecture	29	86	58	16	24	8,1	755
Histoire	37	92	50	30	19	6,8	1 006
Géographie, urbanisme	28	87	53	22	25	10,6	344
Philosophie, théologie	30	83	61	8	29	18,6	145
Sociologie, ethnologie	33	78	28	24	48	20,8	216
Psychologie	33	79	46	18	31	18,8	431
Science éducation	64	95	67	22	10	5,6	110
Info., comm., document.	24	90	57	25	19	9,4	235
S/T sciences humaines et sociales	33	87	52	22	24	10,7	3 242
Total lettres, sciences humaines	31	87	48	24	26	8,9	7 473
Autres	12	86	63	17	20	5,7	438
Total	22	85	58	21	19	8,1	18 264

Source : CEREQ, Observatoire EVA, 1987.

* Non significatif.

NB : cf. encadré p. 6 sur les indicateurs.

Tableau 3 (suite)
Les principaux indicateurs d'insertion professionnelle pour les diplômés de troisième cycle (DEA-DESS)

(en %)

Spécialité du diplôme	Emploi avant diplôme	Emploi en moins d'1 an	Accès direct emploi stable	Accès indirect emploi stable	Emploi précaire	Chômage > 1 an	Effectif actif
Sciences exactes	21	97	74	16	9	1,4	781
Sciences naturelles, de la vie, chimie	14	82	44	14	40	13,8	445
S/T sciences	19	92	63	16	20	5,9	1 226
Droit	22	78	70	16	12	11,1	1 503
Sciences économiques, gestion, AES	20	79	63	23	13	8,6	1 131
S/T droit, sciences économiques	21	78	67	19	12	10,0	2 634
Lettres, langues	51	87	57	20	22	4,5	292
Psychologie	34	77	30	25	41	26,5	591
Autres sciences humaines	48	85	44	25	27	14,7	446
S/T lettres, sciences humaines	43	82	41	24	32	17,7	1 329
Autres	28	93	51	21	28	4,7	338
Total	26	83	59	20	20	10,6	5 527

Source : CEREQ, Observatoire EVA, 1987.

les diplômés du deuxième cycle et de 6 % pour les diplômés de troisième cycle, a peu évolué en dix ans.

Ce constat optimiste ne doit pas cacher l'existence de réelles difficultés d'insertion professionnelle pour 8,1 % des diplômés de deuxième cycle et 10,5 % des diplômés de troisième cycle qui ont connu une durée totale de chômage supérieure à un an (entre juin 1984 et mars 1987). Mais cette proportion varie de 0 à plus de 20 % suivant les spécialités de formation.

Toutes les filières de formation universitaire ne garantissent pas la même qualité d'insertion professionnelle ou de risque contre le chômage.

DES ÉCARTS PERSISTANTS ENTRE SCIENCES EXACTES ET SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE

La proportion de diplômés au chômage pendant plus d'un an après la sortie de l'université (entre juin 1984 et mars 1987) constitue un indicateur particulièrement pertinent pour différencier les disciplines scientifiques : 0,7 % des diplômés de deuxième cycle de sciences exactes ont connu plus d'un an de chômage contre 10,3 % des diplômés des sciences de la nature et de la vie (6,4 % des diplômés de sciences naturelles et de la terre, 9,9 % de chimie, 12,4 % de sciences de la vie).

Les autres indicateurs ne font que confirmer les difficultés traditionnelles des diplômés de sciences de la nature et de la vie à s'insérer sur la marché du travail⁴ : 93 % des diplômés de sciences exactes sont en emploi en moins d'un an, contre 84 % des diplômés des sciences de la nature et de la vie. Ces proportions étaient de 80 à 90 % pour les sciences exactes et naturelles et d'environ 90 % pour les sciences de la vie pour les cohortes sorties en 1975 et en 1978.

Si l'on excepte la traditionnelle filière des sciences naturelles qui conduit à l'enseignement, les filières de biochimie, biologie, physiologie, où se sont engagés de très nombreux étudiants depuis la fin des années 70, ne conduisent à aucun débouché « naturel » au niveau du deuxième cycle ou de la première année de troisième cycle (DEA-DESS) : ainsi, 70 % des diplômés de deuxième cycle de sciences exactes accèdent directement à un premier emploi stable et 20 % indirectement dans les deux premières années de vie active ; mais 45 % seulement des diplômés de deuxième cycle de sciences de la nature et de la vie y accèdent directement et 21 % indirectement. Les chimistes sont un peu mieux lotis : 57 % d'accès direct à un emploi stable et 14 % d'accès indirect (respectivement 52 % et 15 % à l'issue des sciences naturelles).

4. F. Pottier, « Les débouchés professionnels en sciences de la nature et de la vie : vers un avenir sombre ? » in *Formation Emploi* n°8, octobre-décembre 1984.

La situation est identique pour les titulaires de DEA et DESS avec, respectivement, pour les sciences exactes et les sciences de la nature et de la vie, 74 % contre 44 % d'accès direct, et 16 % contre 14 % d'accès indirect à un emploi stable.

UNE STABILITÉ REMARQUABLE DE LA RELATION FORMATION-EMPLOI MALGRÉ UNE FORTÉ ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES FLUX DE DIPLÔMÉS SCIENTIFIQUES

Les emplois occupés révèlent également les difficultés rencontrées sur le marché du travail par les diplômés des sciences de la nature et de la vie par rapport aux diplômés de sciences exactes.

L'emploi des diplômés scientifiques, principalement dans les sciences exactes, est en étroite relation avec la filière universitaire de formation. Il en va de même de la spécialité de l'emploi occupé.

La stabilité des structures d'emplois est remarquable et on est frappé par la similitude des profils d'emplois occupés par la cohorte sortie en 1984 avec ceux des cohortes précédemment étudiées par le CEREQ (1975 et 1978)⁵ (cf tableau 4).

Moins de trois ans après leur sortie de l'université en 1984 (mars 1987), 85 % des diplômés d'un deuxième cycle de sciences-mathématiques ou

5. F. Pottier, *Cinq ans de vie professionnelle des étudiants issus de l'enseignement supérieur scientifique — Comparaison de deux cohortes sorties en 1975 et 1978*. Collection des études n°30, CEREQ, mars 1987.

Sigles utilisés dans l'article

AES : Administration économique et sociale

DEA : Diplôme d'études approfondies

DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées

LCE : Langues et civilisations étrangères

LEA : Langues étrangères appliquées

MASS : Mathématiques appliquées et sciences sociales

MIAGE : Maîtrise d'informatique appliquée à la gestion

MSG : Maîtrise de sciences de gestion

MST : Maîtrise de sciences et techniques

TIA : Techniques des industries alimentaires

physique (sciences exactes fondamentales) et 70 % des diplômés de sciences naturelles sont enseignants. Ces proportions étaient respectivement de 80 % et 72 % pour la cohorte sortie en 1978. Mais les diplômés de 1984 sont deux fois moins nombreux que ceux de 1978 dans les mêmes filières de formation.

Les écarts de salaires observés en 1987 entre les diplômés de sciences exactes (7 900 F) et ceux de sciences naturelles (7 000 F) proviennent d'une plus forte proportion de titulaires (certifiés, agrégés) parmi les sortants de mathématiques ou physique (55 % contre 30 % respectivement).

Avec un deuxième cycle d'électronique, informatique, mécanique (sciences exactes spécialisées), 63 % des diplômés de la cohorte de 1984 sont

Tableau 4
Les premiers emplois occupés par les diplômés scientifiques de deuxième cycle

(en %)

Premiers emplois	Sciences exactes fondamentales			Sciences exactes spécialisées			Sciences naturelles			Sciences de la vie, chimie		
	Cohorte sortie en			Cohorte sortie en			Cohorte sortie en			Cohorte sortie en		
	1975	1978	1984	1975	1978	1984	1975	1978	1984	1975	1978	1984
Ingénieurs et cadres supérieurs	8	14	7	38	50	51	—	6	7	17	20	10
Techniciens et cadres moyens	5	5	4	30	35	32	3	16	13	27	33	31
Enseignants titulaires	47	36	50	8	4	6	38	14	36	5	3	14
Enseignants non titulaires et secteur privé	36	44	35	19	8	9	56	58	34	40	24	30
Employés et divers	4	1	4	5	3	2	3	6	10	11	20	15
Total % Effectifs	100 2 109	100 2 143	100 886	100 933	100 602	100 1 255	100 576	100 667	100 445	100 1 137	100 371	100 651

Source : CEREQ, Observatoire EVA, 1980, 1983 et 1987.

Tableau 5
Les emplois occupés par les diplômés de deuxième cycle sortis de l'université en 1984

Dernier emploi occupé en 1987 ou avant	(en %)														Total (2) Sciences humaines					
	Sciences exactes fondamentales	Sciences exactes spécialisées	Sciences nature, terre	Sciences de la vie, chimie	Total Sciences	Droit public	Droit privé	Sciences économiques	Gestion	AES	Total (1) Droit Sciences économiques	Lettres	Langues (LCE)	LEA		Total Lettres Langues	Arts	Histoire	Géographie	Psychologie
Fonctionnaire supérieur	5	12	(e)	1	6	38	17	10	7	15	18	4	2	(e)	2	5	6	2	5	5
Autre cadre supérieur	1	3	5	4	3	14	27	20	27	15	22	8	3	9	6	10	8	1	23	12
Ingénieur	5	48	3	8	22	(e)	(e)	6	8	1	2	(e)	1	—	1	—	—	1	—	(e)
Professeur enseignement supérieur, chercheur	4	1	1	1	2	—	(e)	—	(e)	—	(e)	(e)	(e)	—	(e)	—	(e)	2	—	(e)
Professeur certifié-agrégé	55	4	30	13	23	—	1	6	8	2	3	31	20	2	21	38	32	19	(e)	23
Sous-total cadre supérieur	70	68	40	27	57	52	45	42	50	33	44	43	26	11	30	53	46	25	28	40
PEGC - Instituteur	8	3	15	9	7	2	1	3	3	7	3	14	12	6	12	9	18	26	19	16
Enseignant non titulaire	10	3	17	15	9	3	1	9	4	5	4	14	17	3	14	7	12	12	7	10
Enseignant secteur privé	6	1	11	5	5	1	1	4	(e)	1	1	8	12	2	9	2	6	3	(e)	4
Sous-total enseignement (profession intermédiaire)	24	7	43	29	21	6	3	16	7	13	8	36	41	11	35	18	36	41	27	29
Profession intermédiaire, fonctionnaire	(e)	2	(e)	2	2	13	6	5	3	12	8	1	4	3	3	2	3	6	6	5
Profession intermédiaire, technicien	4	22	13	30	17	13	30	27	30	21	25	12	14	25	15	14	4	15	23	12
Sous-total profession intermédiaire	4	24	13	32	19	26	36	32	33	33	33	13	18	28	18	16	7	21	29	17
Employé	1	1	3	9	3	14	15	10	9	21	15	7	13	51	17	5	10	13	12	11
Autre emploi	1	(e)	1	3	1	1	(e)	1	(e)	—	(e)	1	1	—	(e)	8	1	—	3	3
Total % Effectifs	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	895	1 284	448	658	3 285	1 119	2 121	950	632	770	6 375	1 375	2 122	567	4 074	725	966	325	378	3 070

Source : CERECQ, Observatoire EVA, 1987.

(1) Y compris sciences politiques et autres droit.

(2) Y compris philosophie, sociologie.

devenus ingénieurs (études, recherche dans le secteur privé) ou cadres supérieurs (inspecteurs P et T) et 24 % techniciens (informatique). Ils étaient respectivement 59 % et 31 % parmi les diplômés de 1978. Mais la cohorte de 1984 est deux fois plus nombreuse que celle de 1978.

En mars 1987, le salaire de ces diplômés s'élève à 9 500 F (8 600 F pour les diplômés d'électronique parmi lesquels se trouvent une minorité d'enseignants, 10 000 F pour les diplômés d'informatique ou d'une MIAGE).

L'EMPLOI EN SCIENCES DE LA VIE : TOUJOURS LA CRISE

Les diplômés d'un deuxième cycle en sciences de la vie⁶ n'ont pas de créneau d'emplois spécifiques à l'intérieur d'un ensemble disciplinaire en crise depuis des années. L'emploi, en 1987, des diplômés de 1984 est identique à celui de la cohorte de 1978 : 13 % d'ingénieurs ou cadres supérieurs, 32 % de techniciens mais, là également, la cohorte de 1984 est le double de celle de 1978. Les emplois d'enseignants (souvent non titulaires) sont dominants (42 %). Le niveau de rémunération de ces diplômés (7 100 F) est donc identique à celui des diplômés de sciences naturelles (et, plus largement, des diplômés issus des filières préparant à l'enseignement).

Si les relations qui unissent les filières de formation universitaires à des catégories d'emplois sont demeurées particulièrement stables, la structure des débouchés de l'ensemble des diplômés scientifiques a été affectée par une modification interne du flux de diplômés qui s'est traduite par une croissance des sciences exactes spécialisées et de la vie aux dépens des sciences fondamentales et naturelles avec, pour conséquence (on l'a vu ci-dessus) un accroissement des emplois d'ingénieurs.

UN PLUS POUR LES DIPLÔMÉS SCIENTIFIQUES DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE TROISIÈME CYCLE

Les diplômés d'études approfondies (DEA) sont la première étape de préparation d'un doctorat ; beaucoup de DEA jouent cependant le rôle d'un diplôme d'études supérieures spécialisées

6. Les diplômés d'un deuxième cycle de chimie seul étant trop peu nombreux, ils sont regroupés avec les diplômés de sciences de la vie, bien que leur situation professionnelle soit, en général, un peu meilleure que celle des diplômés en sciences de la vie.

(DESS), c'est-à-dire d'un diplôme à finalité professionnelle de niveau « bac + 5 ».

L'obtention d'un DEA en sciences exactes présente un avantage certain par rapport aux diplômés de deuxième cycle. Les titulaires de DEA sont plus nombreux à occuper des situations d'ingénieurs, chercheurs ou cadres supérieurs (études et recherches en particulier) : 77 % des DEA de sciences exactes et seulement 39 % des DEA de sciences de la vie. (Ils représentaient respectivement 64 % et 44 % de la cohorte 1978).

Les écarts de rémunération traduisent cette hiérarchie des diplômes et spécialités. En mars 1987, le salaire des titulaires d'un DEA de sciences exactes fondamentales s'élève à 9 600 F, celui d'un titulaire de DEA d'électronique ou d'informatique à 10 800 F, et d'un DEA en sciences de la vie à 8 100 F ; plus d'un tiers de ces derniers occupe des emplois enseignants (souvent non titulaires) contre moins de 20 % à l'issue des sciences exactes.

DROIT ET SCIENCES ÉCONOMIQUES : UNE INSERTION DE QUALITÉ MAIS DES LAISSÉS-POUR-COMPTÉ

Les diplômés de droit, sciences économiques ou gestion sont embauchés rapidement sur des emplois à statut stable à la sortie de l'université : les deux tiers des juristes et économistes, près des trois quarts des gestionnaires accèdent directement à un emploi stable ; 16 % des premiers y accèdent indirectement après passage par l'emploi précaire dans les deux premières années de vie active et 20 % des diplômés en gestion. Cet accès au marché du travail se fait donc dans des conditions voisines de celles des sciences exactes.

Par contre, la durée d'accès au premier emploi est plus longue, en particulier à l'issue du droit : 80 % des diplômés accèdent à un emploi en moins d'un an, contre 85 % des diplômés en sciences économiques et 87 % en gestion.

La situation est identique pour le droit public et le droit privé. Comme pour les disciplines scientifiques, on remarque une grande stabilité de ces indicateurs puisque les proportions d'accès, en moins d'un an, au premier emploi se situaient également entre 80 et 90 % dans les précédentes cohortes de 1977 et 1980.

Mais le nombre de diplômés ayant connu un chômage de plus d'un an sur la période d'observation introduit une différence significa-

Tableau 6
Emplois occupés en 1987 par les diplômés de troisième cycle (DEA-DESS)
(n'ayant poursuivi aucune étude après 1984)

(en %)

Spécialités du diplôme	Sciences exactes	Sciences naturelles et de la vie	Sous-total Sciences	Droit	Sciences éco., gestion	Sous-total Droit, Sciences éco. (1)	Lettres, langues	Psycho	Sous-total LSH (2)	Total (3)
Dernier emploi en 1987 ou avant										
Prof. certif. agrégé	7	8	8	—	3	2	26	—	10	5
Prof. ens. sup.-chercheur	5	6	5	0	6	0	—	—	1	2
Autre fonct. sup.	1	3	2	19	6	13	1	2	4	8
Ingénieur	69	25	54	—	6	3	4	—	1	14
Autre cadre supérieur	2	5	2	41	48	43	18	48	32	31
<i>S/T ing. et cadre sup.</i>	<i>84</i>	<i>47</i>	<i>71</i>	<i>60</i>	<i>63</i>	<i>61</i>	<i>49</i>	<i>50</i>	<i>48</i>	<i>60</i>
PEGC-Instituteur	1	—	1	1	1	1	6	5	5	2
Enseign. non titulaire	6	12	8	2	3	2	19	6	11	6
Enseign. secteur privé	1	12	5	1	1	1	5	8	7	3
<i>S/T enseign. professions intermédiaires</i>	<i>8</i>	<i>24</i>	<i>14</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>4</i>	<i>30</i>	<i>19</i>	<i>23</i>	<i>11</i>
Prof. interméd. fonction.	1	2	1	4	3	3	—	6	5	3
Prof. interméd. tech.	6	20	11	22	21	22	14	18	19	19
<i>S/T prof. intermédiaires</i>	<i>7</i>	<i>22</i>	<i>12</i>	<i>26</i>	<i>24</i>	<i>25</i>	<i>14</i>	<i>24</i>	<i>24</i>	<i>22</i>
Employé	—	4	1	8	8	9	7	7	5	6
Autre emploi	1	3	2	2	—	1	—	—	—	1
Total % Effectif	100 738	100 386	100 1 124	100 1 412	100 1 066	100 2 478	100 273	100 550	100 1 215	100 5 127

Source : CEREQ, Observatoire EVA, 1987.

(1) Y compris sciences politiques et MST « CF ».

(2) Y compris sociologie, philosophie, arts, histoire, géographie, LEA.

(3) Y compris autres disciplines.

tive entre disciplines ; tout semble indiquer qu'une minorité d'étudiants, en particulier dans les disciplines juridiques, connaît de réelles difficultés d'insertion professionnelle : 11,9 % des diplômés de deuxième cycle de droit, 11,2 % des DEA-DESS ont connu plus d'un an de chômage depuis la sortie de l'université.

Cette situation ne concerne que 4,5 % des diplômés de deuxième cycle en sciences économiques, 4,7 % des diplômés en gestion, et 8,6 % des DEA-DESS de sciences économiques ou de gestion.

La situation des diplômés d'administration économique et sociale (AES) est la plus défavorable : leur accès au premier emploi est plus lent qu'à l'issue des autres filières juridiques et économiques (78 % accèdent à l'emploi en moins

d'un an), en particulier, l'accès à un premier emploi stable (63 % d'accès direct et 18 % d'accès indirect). Le chômage touche une proportion beaucoup plus élevée d'étudiants : 13,3 % ont connu une période totale de chômage de plus d'un an depuis la sortie des études.

PERMANENCE DES AVANTAGES MAIS DES DIFFICULTÉS DANS CERTAINES SPÉCIALITÉS JURIDIQUES OU ÉCONOMIQUES

La structure des emplois occupés en 1987 montre une étonnante stabilité par rapport aux cohortes de diplômés des enquêtes antérieures et révèle la permanence de quelques difficultés

d'emploi dans certaines spécialités comme l'AES, avec plus de 20 % d'emplois très déclassés (employés) et, dans une moindre mesure, les disciplines juridiques (14-15 % d'employés).

L'accès à des emplois de niveau supérieur concerne cependant près de la moitié des diplômés de deuxième cycle en droit public (52 %) et en gestion (50 %), 45 % en droit privé, 42 % en sciences économiques mais seulement 33 % des diplômés en AES.

La situation était pratiquement similaire dans les enquêtes antérieures : l'ensemble des diplômés de deuxième cycle en droit-sciences économiques de la cohorte de 1980 avaient accédé à des emplois de cadres supérieurs dans 45 % des cas ; cette proportion est identique dans la cohorte 1984. De même, il y avait 11 % d'employés dans la cohorte de 1980, il y en a près de 15 % parmi les diplômés sortis en 1984⁷.

La spécificité de la filière apparaît dans l'orientation vers le secteur public (fonctionnaires) : le droit public conduit majoritairement à des emplois de la fonction publique (38 % de fonctionnaires supérieurs : inspecteurs des impôts, trésor... attachés d'administration, et 13 % de fonctionnaires intermédiaires : contrôleurs, gref-

fiers...). A l'inverse, les diplômés en droit privé accèdent plus fréquemment aux emplois de cadres administratifs et financiers (16 %) et aux emplois juridiques spécifiques (8 % d'avocats) ou aux professions intermédiaires du secteur privé (30 % : administration, finance, commerce, assurance, banque...).

Il en va de même en sciences économiques et en gestion (26 et 35 % respectivement de cadres supérieurs et ingénieurs du secteur privé, 27 et 30 % de professions intermédiaires) avec une orientation marquée pour la gestion administrative, financière et de la banque pour les diplômés en économie, mais plus comptable et commerciale pour les diplômés en gestion. On observe cependant une évolution notable avec le développement des emplois enseignants parmi les diplômés du deuxième cycle de sciences économiques et surtout de gestion (6 % et 8 % respectivement de professeurs certifiés ou agrégés du secondaire, 13 % et 4 % d'enseignants non titulaires), ce qui correspond à de nouveaux débouchés en liaison avec la croissance de l'enseignement de l'économie et de la gestion dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur court.

La situation des diplômés d'AES demeure peu favorable avec aucune orientation préférentielle vers le secteur public, ni vers le secteur privé des emplois de cadres supérieurs (17 et 16 % respectivement), phénomène qui se retrouve dans les emplois intermédiaires avec 19 % de

7. Cf. A. Charlot, *L'insertion professionnelle des étudiants en droit et sciences économiques. Comparaison 1978-1982*. Collection des études n°21, CEREQ, février 1986.

Tableau 7
Emplois occupés par les diplômés de deuxième cycle en droit
et sciences économiques (cohortes 1980 et 1984)

(en %)

Emplois occupés	Droit		Sciences éco.		Gestion		AES		Total (1)	
	Cohorte sortie en		Cohorte sortie en		Cohorte sortie en		Cohorte sortie en		Cohorte sortie en	
	1980	1984	1980	1984	1980	1984	1980	1984	1980	1984
Fonctionnaires supérieurs	26	25	20	16	2	15	13	17	21	21
Cadres supérieurs	21	22	16	26	39	35	9	16	24	24
Prof. interméd. fonct.	14	10	9	8	3	6	11	19	11	11
Prof. intermédiaires	14	24	35	27	34	30	21	21	21	25
Enseignants non titulaires et secteur privé	6	3	8	13	9	4	12	6	8	5
Employés	12	16	7	10	12	9	28	21	11	15
Autres emplois	7	(e)	5	1	1	(e)	6	—	5	(e)
Total %	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	2 418	3 543	992	950	541	632	296	770	4 284	6 375

Source : CEREQ, Observatoire EVA, 1987.

(1) Y compris sciences politiques, MST « CF ».

NB Pour la cohorte de 1980, il s'agit de l'emploi en 1982 ; pour celle de 1984, il s'agit du dernier emploi occupé en 1987 ou avant.

fonctionnaires (contrôleurs, secrétaires d'administration, instituteurs...) et 21 % de professions intermédiaires administratives, du commerce et de la banque.

Un diplôme de troisième cycle (DEA-DESS) permet un accès plus fréquent à des emplois de niveau supérieur (61 %), en particulier de cadres supérieurs du secteur privé (43 % contre 24 % des diplômés de deuxième cycle).

C'est donc bien au niveau de la première année du troisième cycle et avec le développement important des filières professionnelles (DESS) que se fait l'accès privilégié aux emplois de cadres supérieurs dans les entreprises, et le salaire moyen en 1987 reflète cette situation : il est de 9 300 F pour les titulaires d'un DEA-DESS contre 8 200 F pour les diplômés de deuxième cycle.

LETTRES ET LANGUES : TOUJOURS L'ENSEIGNEMENT MAIS DES DIFFICULTÉS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LES SCIENCES HUMAINES

Contrairement aux autres disciplines universitaires, on ne peut parler de l'insertion professionnelle au terme d'une formation initiale littéraire sans parler de la formation post-initiale qui représente 45 % du flux de sortants des universités en lettres et sciences humaines.

L'étude du processus d'insertion professionnelle nécessite de les distinguer. En effet, les trois quarts des étudiants issus d'une formation post-initiale occupaient un emploi avant 1980 et 82 % avant même leur dernier diplôme ou concours obtenu avant de quitter l'université en 1984. Leur insertion professionnelle a déjà eu lieu. Par contre, du point de vue des emplois occupés, cette population ne se distingue pas fondamentalement des étudiants en formation initiale. Pour les formations de lettres-langues, ce sont en majorité des enseignants dès le premier emploi dont le retour à l'université (ou le séjour prolongé ?) a permis de conforter le statut (75 % sont enseignants au premier emploi, dont 39 % de maîtres auxiliaires, ces proportions étant respectivement en mars 1987 de 74 % et 13 %).

Pour les formations de sciences humaines, le poids de l'enseignement est moindre (entre 50-57 % des emplois occupés qu'il s'agisse du premier emploi ou de l'emploi à l'enquête).

L'étalement dans le temps de l'insertion professionnelle des étudiants en lettres et sciences humaines est connu ; on en rappellera simplement les données récentes qui confirment les résultats et analyses antérieurs⁸. Au terme d'une formation initiale de deuxième cycle, près d'un tiers des sortants occupe leur premier emploi avant l'obtention de leur dernier diplôme ou concours. Cette caractéristique n'accélère pas pour autant l'entrée sur le marché du travail de l'ensemble de la cohorte, puisque 87 % des étudiants occupent un emploi moins d'un an après leurs études ; cette proportion est inférieure à celle des scientifiques et égale à celle des gestionnaires dont le processus d'insertion commence pourtant après la fin des études.

Comme dans les autres disciplines, on constate la stabilité de ce processus d'accès à l'emploi depuis dix ans : cette proportion était pratiquement identique dans les cohortes sorties en 1976 et en 1981.

La faiblesse d'un accès direct aux emplois stables est une caractéristique des diplômés littéraires résultant de l'importance des premiers emplois de maîtres auxiliaires et d'une forte prise d'emploi au cours des études : 45 % accèdent directement à un emploi stable et 26 % y accèdent indirectement ; les autres ont toujours un emploi précaire trois ans après la sortie de l'université. La situation est identique à l'issue des sciences humaines mais pour des raisons différentes tenant aux difficultés des étudiants de ces disciplines à trouver des débouchés « naturels » hors de l'enseignement : 52 % accèdent directement à un emploi stable et 22 % indirectement après passage par une situation précaire.

Les difficultés respectives à l'issue de chacune des spécialités littéraires se traduisent par la proportion de diplômés ayant connu une durée totale de chômage supérieure à un an après la sortie de l'université ; elles concernent 6,5 % des diplômés de deuxième cycle de lettres ou langues (sauf LEA), 6,8 % des diplômés d'histoire, 8,1 % des diplômés d'arts, 9,4 % des sciences de l'information et de la communication.

Les difficultés sont plus importantes dans les autres spécialités où ces proportions atteignent 10,6 % des diplômés de géographie, 11,1 % de langues étrangères appliquées (LEA) et plus de 15 % en philosophie, sociologie et psychologie.

8. En particulier, A. Charlot et F. Pottier in *Formation Emploi* n°18, art. cit.

La situation n'est pas meilleure à l'issue d'une première année de troisième cycle (bien que les étudiants soient très peu nombreux) puisque 21 % des titulaires de DEA ou DESS ont connu plus d'un an de chômage après la sortie de l'université (proportion qui atteint presque 20 % en géographie et sociologie et 26,7 % en psychologie). Cette situation est différente de celle des troisièmes cycles (DEA-DESS) littéraires où cette proportion est inférieure à 5 % (sauf LEA).

L'EMPLOI LITTÉRAIRE EST MARQUÉ PAR LA REPRISE DES RECRUTEMENTS DE PROFESSEURS

L'emploi littéraire reste marqué par l'orientation dominante vers l'enseignement : 67 % des diplômés de deuxième cycle en lettres sont enseignants en 1987, 61 % en langues. Ces proportions étaient respectivement de 68 % et de 66 % dans la cohorte 1981⁹. Mais la reprise

9. A. Charlot, *L'insertion professionnelle des étudiants en lettres-sciences humaines, comparaison 1977-1983*. Collection des études n°32, CEREQ, octobre 1987.

et le développement récent des recrutements par concours depuis 1981 a eu une influence favorable sur le statut de ces emplois : en 1987, on a respectivement en lettres et langues 31 % et 20 % de professeurs titulaires (certifiés-agrégés) contre 14 et 17 % de non-titulaires.

L'amélioration de la situation, déjà sensible en 1983, s'est donc poursuivie avec une part plus importante de professeurs titulaires dans les recrutements d'enseignants.

En revanche, les diplômés de la filière LEA, dont la finalité professionnelle se situe hors de l'enseignement, rencontrent toujours les mêmes difficultés pour s'insérer à un niveau satisfaisant : plus de 50 % n'occupent que des postes d'employés, proportion qui n'était que de 34 % dans la cohorte de 1980. La reprise des recrutements de titulaires ne leur a pas profité (2 % de professeurs titulaires) et à l'inverse la diminution des recrutements de non-titulaires les a touchés directement (3 % en 1987 contre 15 % en 1983).

Tableau 8
Emplois occupés par les diplômés du deuxième cycle en lettres et sciences humaines (cohortes 1981 et 1984)

(en %)

Emplois occupés	Lettres		Langues		LEA		Arts		Histoire		Géographie		Psycho		Ensemble LSH (*)	
	Cohorte sortie en		Cohorte sortie en		Cohorte sortie en		Cohorte sortie en		Cohorte sortie en		Cohorte sortie en		Cohorte sortie en		1981	1984
	1981	1984	1981	1984	1981	1984	1981	1984	1981	1984	1981	1984	1981	1984		
Professeurs certifiés, agrégés	19	31	16	20	—	2	40	38	15	32	8	19	3	—	16	22
Autres fonctionnaires supérieurs	3	4	2	2	—	—	—	5	8	6	10	4	3	5	3	3
Cadres supérieurs	3	8	3	4	5	9	1	10	4	8	7	2	9	23	5	9
PEGC instituteurs	13	14	10	12	7	6	3	9	12	18	12	26	21	19	10	14
Autres professions interméd. fonctionnaires	10	1	5	4	6	3	3	2	11	3	8	6	13	6	8	4
Professions intermédiaires techniciens	9	12	7	14	26	25	10	14	9	4	20	15	29	23	12	13
Enseignants non titulaires et du secteur privé	36	22	40	29	21	5	27	9	28	18	20	15	4	7	31	19
Employés	5	7	16	13	34	51	12	5	12	10	13	13	12	12	13	14
Autres emplois	2	1	1	1	1	—	4	8	1	1	2	—	6	3	2	2
Total %	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	1 396	1 375	1 923	2 122	386	567	408	725	638	966	232	325	315	378	5 602	7 143

Source : CEREQ, Observatoire EVA, 1983 et 1987.

(*) Y compris philosophie, sociologie, information-communication.

NB Pour la cohorte 1981, il s'agit de l'emploi en 1983 ; pour la cohorte 1984, il s'agit du dernier emploi occupé en 1987 ou avant.

La même orientation vers l'enseignement existe pour les diplômés du troisième cycle (DEA-DESS) : 56 % en lettres et langues sont enseignants.

TOUJOURS DES DIFFICULTÉS POUR LES DIPLÔMÉS DE DEUXIÈME CYCLE EN SCIENCES HUMAINES

Du côté des sciences humaines, certaines spécialités ont également bénéficié du développement des recrutements de professeurs titulaires : l'histoire (32 % de certifiés-agrégés), la philosophie (46 %), les spécialités artistiques (38 %) et, dans une moindre mesure, la géographie (19 %). Aussi ces spécialités conduisent une majorité de leurs diplômés vers des emplois enseignants en 1987 : philosophie (78 %), géographie (62 %), histoire (68 %), arts (56 %).

A l'inverse, les diplômés du deuxième cycle en sociologie et en psychologie s'orientent toujours peu vers les emplois de l'enseignement : 34 % en sociologie dont 17 % de non-titulaires, 28 % en psychologie dont 19 % d'instituteurs ou PEGC et 7 % de non-titulaires, situation voisine de celle observée pour la cohorte de 1981.

Si 28 % des diplômés du deuxième cycle en psychologie accèdent à des emplois de niveau supérieur, essentiellement du secteur privé (psychologues libéraux, cadres administratifs et des services de recrutement...), il en va différemment pour les sociologues (11 %), un tiers occupant des professions intermédiaires, plus de 18 % étant déclassés sur des postes d'employés ou précarisés : 17 % enseignants non-titulaires.

Mais le diplôme de troisième cycle et, singulièrement, le DESS permet, en psychologie, l'accès aux emplois de cadres supérieurs du secteur privé (48 %) : psychologues libéraux (28 %), cadres supérieurs chargés du recrutement, études (9 %)...

LES PREMIÈRES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES RENFORCENT LA LIAISON FORMATION-EMPLOI MAIS LES ÉCARTS DE DÉPART DEMEURENT

Les mobilités professionnelles intervenues entre 1984 et 1987 confirment les observations des enquêtes précédentes de l'Observatoire EVA : la même tendance à l'amélioration de la situation de départ peut être facilement mise en

évidence. On a observé qu'une certaine stabilisation intervenait rapidement dans les deux ou trois ans pour ceux qui avaient débuté leur vie professionnelle dans des emplois précaires. Cela concerne en particulier le passage des enseignants non titulaires sur des emplois de titulaires (professeurs certifiés ou agrégés, PEGC et instituteurs) dans les disciplines scientifiques et littéraires et, spécialement, en sciences exactes fondamentales et sciences naturelles, en lettres, langues (LCE) et histoire (tableau 9).

L'accès fréquent au cours des études à des emplois d'auxiliaires de l'enseignement est donc suivi, pour une partie importante de ceux-ci, d'une stabilisation sur des emplois de titulaires dans les années qui suivent : ainsi, en sciences fondamentales, plus d'un tiers des enseignants non titulaires au premier emploi sont devenus professeurs certifiés ou agrégés avant 1987 et 16 % professeurs de collèges ou instituteurs ; en sciences naturelles, la mobilité, bien qu'élevée, est cependant moins favorable avec 11 % de professeurs titulaires et 20 % de PEGC-instituteurs ; ces proportions sont respectivement de 17 et 15 % en lettres-langues et de 19 et 25 % en histoire.

55 % des diplômés du deuxième cycle ayant débuté sur un emploi d'auxiliaire de l'enseignement ont changé d'emploi avant mars 1987 et, pour la plupart, en se stabilisant sur des emplois de l'enseignement.

Cependant cette stabilisation se fait, pour une part non négligeable, au prix d'un certain déclassement sur des emplois de professeurs de collèges voire d'instituteurs. En outre, près de trois ans après la sortie de l'université, l'importance des emplois précaires de l'enseignement est très réduite même si, dans quelques spécialités, la proportion plus élevée d'emplois précaires (sciences naturelles, science de la vie, lettres, langues, sociologie) est l'indice de difficultés d'insertion professionnelle pour une partie des diplômés (encore que 50 % de ces emplois sont occupés depuis moins d'un an).

L'autre aspect de cette amélioration des situations par le jeu des mobilités concerne l'accès aux emplois de cadres supérieurs et d'ingénieurs pour ceux dont le premier emploi se situait au niveau employé ou profession intermédiaire-technicien : 20 % de ceux qui occupaient des emplois intermédiaires (hors enseignement) au premier emploi sont devenus cadres supérieurs-ingénieurs avant 1987, proportion qui est de 11 % pour les employés mais ces derniers accèdent également aux professions intermédiaires (23 %).

Tableau 9

Premiers et derniers emplois occupés entre 1984 et 1987 par les diplômés de deuxième cycle

(en %)

Premiers et derniers emplois occupés	Sciences exactes		Sciences naturelles et de la vie		Droit (1)		Sciences éco. gestion (2)		AES		Lettres langues		LEA		Histoire		Psychologie	
	1 ^{er} emploi	Dernier emploi	1 ^{er} emploi	Dernier emploi	1 ^{er} emploi	Dernier emploi	1 ^{er} emploi	Dernier emploi	1 ^{er} emploi	Dernier emploi	1 ^{er} emploi	Dernier emploi	1 ^{er} emploi	Dernier emploi	1 ^{er} emploi	Dernier emploi	1 ^{er} emploi	Dernier emploi
Prof. certifiés agrégés	20	25	18	19	1	1	5	6	1	2	19	24	—	2	23	32	—	—
Prof. ens. sup., chercheurs	—	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres fonctionnaires supérieurs	8	9	—	1	20	24	4	7	12	15	2	2	—	5	6	6	6	5
Cadres supérieurs	1	2	4	5	14	22	14	25	7	15	3	5	2	9	3	8	15	23
Ingénieurs	23	31	5	6	—	—	4	6	1	1	—	1	—	—	—	—	—	—
S/T ingénieurs-cadres supérieurs	53	69	27	32	36	47	27	45	21	33	25	33	3	11	31	46	22	28
PEGC-Instituteurs	4	5	5	11	1	2	2	3	4	7	7	13	5	6	9	18	11	19
Enseignants non titulaires (MA)	15	6	25	16	4	2	11	6	8	5	27	15	4	3	33	12	16	7
Enseignants secteur privé	5	3	7	8	3	1	3	3	—	1	12	11	4	2	7	6	2	1
S/T prof. interméd. enseignants	24	14	37	35	8	5	16	12	12	13	46	39	13	11	49	36	29	27
Prof. interméd. fonctionnaires	2	2	2	1	7	8	3	5	13	12	1	3	1	3	2	3	4	6
Prof. intermédiaires	2	2	11	12	24	23	29	24	24	20	12	13	27	25	4	4	13	23
Techniciens	16	12	11	11	—	1	4	4	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—
S/T prof. interméd. techniciens	20	16	24	24	32	32	36	33	38	33	14	16	28	28	6	7	17	29
Employés	2	1	8	7	23	16	20	10	29	21	15	11	56	51	12	10	26	12
Ouvriers et divers	1	—	5	2	1	—	—	—	—	—	1	1	—	—	2	1	6	3
Total % Effectifs	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	2 141	2 674	1 096	1 097	3 594	3 621	1 978	1 984	747	770	3 438	3 507	575	567	968	966	370	378

Source : CERECQ, Observatoire EVA, 1987.

(1) Y compris sciences politiques.

(2) Y compris la MST « CF ».

A cet égard, la situation, déjà favorable au départ, pour les diplômés des sciences spécialisées se renforce par les mobilités ultérieures : plus de 30 % de ceux qui avaient débuté comme techniciens ont accédé à des emplois d'ingénieurs ou de cadres supérieurs avant 1987, cette proportion ne dépasse pas 10 % pour les sciences de la nature et de la vie.

Il en va de même pour les diplômés de sciences économiques-gestion : 31 % de ceux qui débutent sur des emplois des professions intermédiaires et 20 % des employés accèdent à des emplois de cadres supérieurs ; ces pro-

portions n'étant respectivement que 18 et 14 % pour le droit et de 15 et 11 % pour l'AES.

En revanche, pour les diplômés de psychologie, la mobilité n'améliore que partiellement la situation de ceux qui avaient débuté sur des emplois très déclassés d'employés (18 % accèdent à des emplois de cadres supérieurs du secteur privé) mais ceux qui occupent des emplois intermédiaires voient leur situation se pérenniser jusqu'en 1987.

Alain Charlot
et François Pottier,
CEREQ